

EXCLUSIVITE

FO PREFECTURES ET SERVICES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

PRIME

COVID-19

BILAN ET SYNTHESE

Suite à des soupçons locaux de répartition non-conforme de la PRIME COVID, **FO Préfectures et des Services du ministère de l'Intérieur** avait saisi M le Secrétaire Général du MI pour avoir des explications.

M ALBERTINI, SG du Ministère, a répondu favorablement à notre demande

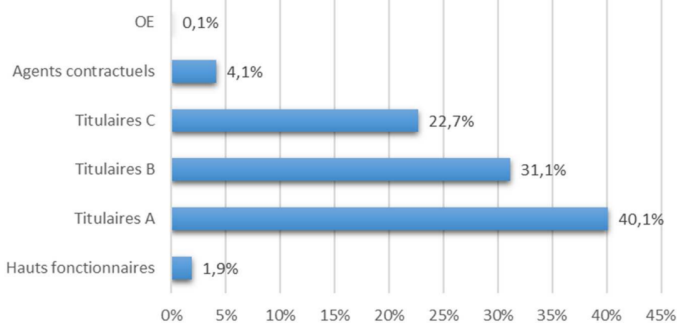
RAPPEL :

Cette prime exceptionnelle concernait **les agents dont l'exercice des fonctions pendant la crise a conduit à « un surcroît significatif de travail » que ce soit en présentiel ou en télétravail permettant ainsi « d'assurer la continuité du fonctionnement des services »**

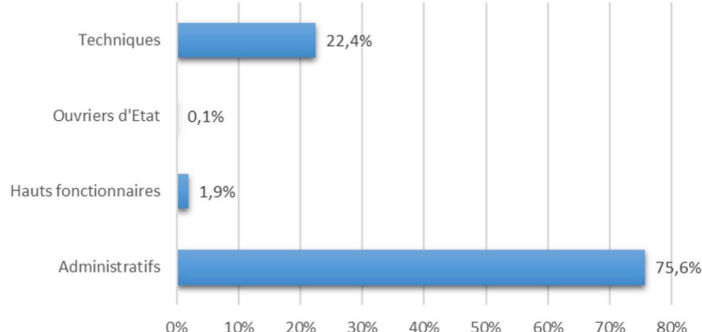
Les agents éligibles – titulaires et contractuels – pouvaient ainsi bénéficier d'une prime dont le montant était modulé : **330 €, 660 € ou 1 000 €.**

Sur un total de 17,7 millions d'euros, **2,512 millions d'euros de primes** ont été attribués en administration territoriale de l'Etat

Répartition des agents selon leur statut



Répartition des agents selon la filière



CONSTATS :

- Hors personnels actifs de la police nationale, **la somme moyenne versée aux femmes est de 647,67 € et de 673,59 € pour les hommes** avec un montant moyen de **659,44 €**. **FO PREFECTURES SMI** a demandé à l'administration de chercher les raisons de cet écart.
- FO PREFECTURES SMI** constate **la sur-représentation des A** parmi les bénéficiaires.
- FO PREFECTURES SMI** a fait savoir **son incompréhension du 1,9 % des hauts-fonctionnaires** parmi les bénéficiaires.

Notre syndicat reste toujours à votre écoute !!!